

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 44 (1973)
Heft: 1

Artikel: Les budgets des cantons pour 1973
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825027>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

moderne. Reste à savoir si l'instrument est suffisant, si les différents fonds auront l'efficacité souhaitée, si les responsables sauront rendre l'outil efficace et éviter, par une mauvaise répartition de leurs efforts, des réactions régionales négatives. Certains problèmes actuels pourront certes réduire à néant les efforts qui seront entrepris. Parmi ces problèmes nous voyons en premier lieu l'inflation et les moyens qui seront mis en œuvre cette année-ci et en particulier le frein à la politique des crédits. Pour le Jura, le problème politique pourrait également gêner l'effet positif de certaines mesures de développement.

Nous souhaitons vivement que les moyens de développement mis en place ne deviennent pas ce qu'ils ne sont pas, c'est-à-dire un élément du problème jurassien. En mêlant économie et politique, les Jurassiens pourraient bien voir la seconde prendre l'avantage sur la première et ils en seraient les seuls et uniques responsables.

Mais il est encore absolument indispensable que dans le contexte de ces instruments de développement s'ajoute l'étude énergique de la réforme fiscale, tant il est vrai que la fiscalité peut être un frein ou un tremplin au développement économique.

L'instrument mis en place est à notre sens une expérience économique passionnante, bien que très timide et très structurée. Cette expérience devra être poursuivie, intensifiée, devenir une tentative de coopération de tous les secteurs responsables du développement économique, passer aux actes et aux investissements plus qu'aux projets et aux discussions parfois stériles. A nos yeux, le développement économique est une évolution nécessaire à tous les développements, qu'ils soient sociaux, culturels ou politiques.

R. S.

Les budgets des cantons pour 1973

Vue d'ensemble

Le tableau suivant récapitule les budgets 1973 déposés par les gouvernements des cantons :

Canton	Recettes en millions de francs	Dépenses en millions de francs	Solde en millions de francs
ZH 1	2228,8	2240,1	— 11,3
2	204,5	438,7	— 234,2
BE 3	1377,0	1493,0	— 116,0
LU 1	382,6	394,5	— 11,9
2	154,7	214,5	— 59,8
UR 1	53,0	53,4	— 0,4
2	121,2	137,8	— 16,6
SZ 1	107,7	108,2	— 0,5
2	40,2	51,5	— 11,3

Canton	Recettes en millions de francs	Dépenses en millions de francs	Solde en millions de francs
OW ¹	31,6	32,9	— 1,3
2	15,7	20,9	— 5,2
NW ¹	35,6	37,5	— 1,9
2	44,4	50,2	— 5,7
GL ¹	62,4	63,5	— 1,1
2	29,8	37,0	— 7,2
ZG ¹	90,2	93,7	— 3,5
2	54,3	79,8	— 25,5
FR ³	383,9	430,7	— 46,9
SO ¹	302,0	305,5	— 3,5
2	54,2	89,8	— 35,6
BS ¹	945,4	958,2	— 12,8
4	49,2	171,1	— 121,9
BL ¹	458,0	480,0	— 22,0
2	44,0	102,0	— 58,0
SH ¹	126,9	132,5	— 5,6
2	28,9	49,0	— 20,1
AR ¹	62,5	62,8	— 0,3
AI ¹	15,3	15,6	— 0,3
2	8,1	12,9	— 4,8
SG ¹	543,2	548,4	— 5,2
2	120,2	134,6	— 14,4
GR ¹	382,2	301,5	— 19,3
2	141,3	148,1	— 6,8
AG ¹	647,8	656,6	— 8,8
2	130,3	205,8	— 75,5
TG ¹	245,2	243,4	+ 1,8
2	42,4	101,4	— 59,0
TI ¹	598,8	610,2	— 11,4
2	112,6	220,9	— 108,3
VD ¹	980,1	981,7	— 1,6
2	52,8	131,9	— 79,1
VS ³	508,2	552,5	— 44,2
NE ¹	223,4	208,6	+ 14,8
2	9,4	40,8	— 31,4
GE ¹	1146,2	1165,6	— 19,4
5	70,3	107,7	— 37,4

¹ Compte d'administration ordinaire.

² Compte d'administration extraordinaire.

³ Compte financier (y compris les investissements).

⁴ Différence compte brut / compte net.

⁵ Différence budget général / budget ordinaire.

Dans plusieurs cantons — Zurich, Schwytz, Thurgovie et Appenzell Rhodes intérieures — les gouvernements ont présenté avec le budget une proposition de majoration des impôts. Les chiffres indiqués ci-dessus tiennent compte des recettes supplémentaires qui en sont attendues.

Comparaison avec l'année précédente

Comme les trois années précédentes, les budgets généraux des cantons pour 1973 sont tous déficitaires. Les excédents de dépenses prévus atteignent 1,35 milliard de francs environ, contre 1,2 milliard de francs en 1972. Hormis quelques rares exceptions (Lucerne, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Appenzell Rh.-E., Valais, Neuchâtel), tous les gouvernements cantonaux présentent des budgets généraux plus défavorables qu'en 1972. Il semble, néanmoins, que l'on soit parvenu dans divers cantons à mieux maîtriser l'évolution des comptes d'administration ordinaires. Avec 125 millions de francs environ, leurs déficits sont trois fois moins importants que l'année précédente. La détérioration provient donc des comptes extraordinaires, dont les déficits — 1225 millions de francs — sont supérieurs de quelques 380 millions de francs aux résultats de 1972. Les cantons de Zurich et Berne y contribuent à eux seuls pour plus de 150 millions de francs.

Comme cela était déjà le cas en 1972, le gonflement des déficits est imputable à l'accroissement démesuré des dépenses. Plus de la moitié des cantons prévoient au compte ordinaire ou extraordinaire des augmentations de dépenses de plus de 20 %. Dans les cantons de Zurich, Berne, Schwytz, Nidwald, Zoug, Fribourg, Bâle-Campagne, Appenzell Rh.-E. et Rh.-I. et Valais, c'est même le budget général qui accuse un accroissement des dépenses supérieur à 20 %.

Comparaison intercantonale

La comparaison intercantonale est extrêmement difficile à établir en raison de la composition différente des comptes des cantons. L'Administration fédérale des contributions procède depuis 1970 à une restructuration de tous les budgets cantonaux en fonction de critères uniformes, et ces chiffres apurés sont publiés chaque année dans « La Vie économique » du mois de janvier. Or, ils accusent des différences — parfois importantes en ce qui concerne certains cantons — par rapport aux données proprement budgétaires. Il sied en outre de tenir compte du fait que divers parlements cantonaux ont apporté des corrections aux budgets proposés par les gouvernements, corrections dont on n'a pas tenu compte dans les chiffres mentionnés ci-dessus.

Malgré ces réserves, on a établi le tableau suivant, qui présente les déficits prévus dans les budgets généraux 1973, par habitant et en francs :

Cantons financièrement forts			
BS	575	ZH	220
GE	169	BL	381
ZG	433	AG	195

Cantons de capacité financière moyenne				Cantons financièrement faibles	
SH	352	SG	51	GR	156
VD	156	BE	117	UR	496
GL	217	TG	314	LU	245
NE	97	TI	464	FR	260
SO	174	AR	6 *	SZ	128
NW	291			VS	208
				OW	258
				AI	380

* Compte ordinaire seul.

Ce tableau permet de constater des différences extrêmement sensibles. Ainsi, par exemple, le déficit par habitant est onze fois plus important à Bâle-Ville qu'à Saint-Gall. Naturellement, la répartition des dépenses entre cantons et communes n'est pas la même dans tous les cantons ; aussi faudrait-il tenir compte également des déficits communaux pour pouvoir réellement comparer les situations financières entre elles. Précisément, le déficit de Bâle-Ville pourrait, à cet égard, apparaître sous une tout autre lumière. Pour ces raisons, les déficits par habitant ne peuvent avoir qu'une valeur indicative limitée. En l'absence de certains chiffres déterminants, tels que le degré d'autofinancement en ce qui concerne les investissements ou le rapport déficit/recettes fiscales, on pourrait utiliser comme critère comparatif le rapport déficit/dépenses totales ; il faudrait cependant, au préalable, éliminer les montants comptés à double qui résultent de ce que certaines dépenses du compte ordinaire sont souvent comptabilisées comme recettes dans le compte extraordinaire (amortissements). Comme en 1972, la part des dépenses budgétées non couvertes doit s'élever à 10 % environ en moyenne suisse. Les écarts par rapport à celle-ci sont ici en général plus faibles ; l'éventail n'en demeure pas moins considérable entre la part des dépenses non couvertes à Saint-Gall (3 %) et à Zoug (17 %).

Appréciation

Les budgets cantonaux pour 1973 prévoient un nouveau gonflement des déficits, déjà massifs l'année précédente, et traduisent une expansion des finances cantonales très largement supérieure à la croissance du produit national brut. Les deux phénomènes sont en totale contradiction avec les nécessités conjoncturelles actuelles. Il est dès lors indispensable que, dans le cadre des interventions de la Confédération, une certaine pression s'exerce sur la politique des dépenses des cantons et des communes.

Société pour le développement de l'économie

Délimitation de zones à bâtir

Le Conseil d'Etat du canton de Soleure a récemment statué sur le recours d'un propriétaire foncier contre le refus d'inclure son terrain dans la zone à bâtir. Il rejeta le recours en soulignant clairement qu'une